

AXA Vie SA

Prévoyance professionnelle Compte d'exploitation 2015 /



Sommaire

Avant-propos	3
Défis à relever	4
Notre stratégie	6
Chiffres-clés	9
Compte de résultat	10
Chiffres du bilan	12
Placements de capitaux	14
Quote-part minimum	17
Processus de risque	20
Fonds d'excédents	21
Fonds de renchérissement	22
Charges d'exploitation et frais de la gestion de la fortune	23



Les entreprises d'assurance sont tenues d'établir un compte d'exploitation annuel pour la prévoyance professionnelle. Cette comptabilité se fonde sur les comptes statutaires établis conformément aux dispositions légales suisses sur la présentation des comptes ainsi que sur les directives de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

Les comptes statutaires sont l'une des bases permettant de vérifier le respect des dispositions légales en matière de surveillance et de déterminer l'attribution des excédents aux clients. Les chiffres issus des comptes statutaires ne peuvent être comparés à ceux publiés par le Groupe AXA pour la Suisse, étant donné que ces derniers sont déterminés selon les normes IFRS de présentation des comptes.

AXA en bref **2015** variation par rapport à 2014

Garanties **52 milliards CHF** +3,8%

Assurés **623 110** +0,2%

Rémunération totale **1,75 %** inchangée

Frais par personne assurée active **424 CHF** +2,2%

Rendement sur valeurs comptables, net **3,17 %** +0,09%

Résultat de l'exercice **231 millions CHF** +4,5%

Fonds d'excédents **364 millions CHF** -18,6%

Quote-part de distribution aux assurés **91,0 %** inchangée

Solutions semi-autonomes **5352 clients** +56%

Redistribution entre assurés actifs et rentiers **827 millions CHF** +59,0%

Notation S&P **A+** inchangée

Avant-propos /

Chères clientes, chers clients,

Vous vous attendez peut-être à ce que le responsable d'un des plus grands assureurs-vie de Suisse utilise cette tribune pour se plaindre de l'évolution démographique, du niveau du taux de conversion ou encore du rendement des placements. Certes, les affaires liées à la prévoyance professionnelle sont mises à rude épreuve depuis quelques années, pour de multiples raisons. Mais il y a une bonne nouvelle: nous vivons de plus en plus longtemps! En 1981, en effet, l'espérance de vie d'un homme de 65 ans était de 14,3 ans; en 2014, elle est de 19,4 ans. Pour les femmes, l'espérance de vie à 65 ans est passée de 18,2 à 22,4 ans durant le même laps de temps. Il n'y a donc vraiment pas de quoi se lamenter.

Cependant, les conséquences de cette évolution sont claires: la période que l'argent accumulé durant notre vie active doit couvrir ne cesse de s'allonger, et un éventuel relèvement de l'âge de la retraite n'y changerait pas grand-chose. D'où l'importance croissante de la prévoyance, qui exige un maximum de discernement et de clairvoyance.

« La prévoyance est de plus en plus importante. »

AXA assure plus de 600 000 personnes au titre de la prévoyance professionnelle. C'est une grande responsabilité et nous mettons par conséquent tout en œuvre pour garantir la pérennité des rentes. Moi-même, je suis né en 1964; autrement dit, il me reste une bonne quinzaine d'années de vie active et je suis donc directement concerné.

Les décisions que nous prenons aujourd'hui façonnent l'avenir. Nous devons donc veiller à ce que la redistribution entre les générations reste dans des limites acceptables. Une redistribution contraire au système de la prévoyance professionnelle et qui, à long terme, va poser de sérieux problèmes. Il n'en demeure pas moins qu'elle est pour l'instant incontournable à cause du manque de réaction face à l'allongement de l'espérance de vie, de la part des politiques notamment.

« Les offres doivent répondre aux besoins les plus divers. »

Notre stratégie est elle aussi orientée vers le futur. Preuve en est notre conversion en prestataire global dans le domaine de la prévoyance professionnelle. Nous savons que les offres doivent répondre aux besoins les plus divers. Nos clients et nos clientes peuvent ainsi choisir entre l'assurance complète, une solution semi-autonome ou autonome et donner la priorité à la sécurité ou aux prestations.

AXA a les compétences, l'expérience, la taille et le modèle commercial nécessaires pour être le partenaire fiable de chaque entreprise en matière de prévoyance professionnelle, aujourd'hui comme demain. Vous bénéficiez vous aussi de nos atouts parce que notre espérance de vie ne cesse d'augmenter!

Nous vous remercions de nous confier votre prévoyance professionnelle.



Thomas Gerber
Responsable Vie

Défis à relever

Pan important du «modèle de réussite suisse», la prévoyance professionnelle est sous pression: le taux de conversion utilisé pour calculer les rentes est trop élevé, il y a une redistribution massive entre les générations, et les placements de capitaux ne génèrent que peu de rendement. AXA a pris toute une série de mesures pour faire face à ces défis.

Les problèmes qui se posent aujourd'hui dans la prévoyance professionnelle ont des racines économiques, sociétales et politiques. Ils ne peuvent être résolus par une seule entreprise. Néanmoins, en tant que prestataire important de solutions de prévoyance en Suisse, nous disposons de l'expérience, des compétences et de l'assise financière nécessaires pour aborder ces difficultés. Ce faisant, nous suivons notre philosophie selon laquelle les rentes doivent être garanties sur la durée, l'équité intergénérationnelle doit être préservée et nos clients doivent avoir le choix entre une palette d'offres couvrant les besoins les plus divers.

Evolution démographique

Evidemment, savoir que notre espérance de vie augmente est en soi une bonne nouvelle. Pour la prévoyance professionnelle, cela signifie toutefois que le capital accumulé jusqu'à l'âge de la retraite doit pouvoir couvrir un nombre d'années de plus en plus important. Les rentes se calculent notamment à l'aide du taux de

conversion, qui indique le pourcentage du capital accumulé qui sera versé annuellement à l'assuré sous forme de rente de vieillesse. La logique comptable voudrait que les prestations annuelles diminuent lorsque le nombre d'années de perception de la rente augmente, sous peine de lacunes de financement. Or, dans la prévoyance obligatoire, le taux de conversion prescrit par la loi est bien trop élevé et ce, depuis longtemps, et, jusqu'ici, l'abaissement de ce taux a eu de la peine à passer la rampe politique. Il faut cependant se rendre à l'évidence: des mesures sont indispensables si l'on veut pérenniser la prévoyance. Aussi saluons-nous le fait que la réforme «Prévoyance vieillesse 2020» du Conseil fédéral prévoit de ramener le taux de conversion de la prévoyance obligatoire de 6,8% actuellement à 6,0%. A long terme, ce taux devra encore être abaissé si l'on veut garantir les rentes. La stratégie d'AXA vise à étendre la liberté de choix de ses clients, à promouvoir les solutions semi-autonomes et à renforcer son positionnement dans les affaires d'institutions de prévoyance autonomes.

AXA entend simultanément réduire un peu la part de l'assurance complète, très réglementée et assortie de garanties à 100%.

Equité intergénérationnelle

Contrairement au premier pilier, financé par le système de la répartition, la prévoyance professionnelle fonctionne par capitalisation individuelle de chaque personne assurée. Aujourd'hui, le service de la rente légale – trop élevée – implique la mise à disposition de capital supplémentaire pour chaque bénéficiaire de rente. Ce capital est financé par le rendement des placements et la prime de risque, au détriment des assurés qui sont encore dans la vie active. Pour pallier ce phénomène de redistribution, contraire au système de la prévoyance, les fondations collectives d'AXA ont décidé d'abaisser progressivement le taux de conversion applicable au régime surobligatoire de l'assurance complète, c'est-à-dire là où il existe une marge de manœuvre, pour atteindre 5% en 2018. Cette mesure, qui concerne uni-

Redistribution

	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009
Total	827	520	416	352	254	200	194
Pertes sur taux de conversion durant l'année en cours	257	270	196	132	74	70	54
Renforcement des provisions techniques pour les rentes de vieillesse	570	250	220	220	180	130	140

Valeurs en millions CHF



quement les nouveaux bénéficiaires de rentes, produit déjà ses effets, puisque la redistribution liée au taux de conversion a diminué, entre 2014 et 2015, de 13 millions CHF pour s'inscrire à 257 millions CHF.

Le fait que, au cours de l'exercice sous revue, la redistribution totale soit passée à 827 millions CHF (contre 520 millions CHF en 2014) est dû avant tout à un financement additionnel supplémentaire de 320 millions CHF des provisions techniques pour les rentes de vieillesse et de survivants en cours, en raison du bas niveau persistant des taux d'intérêt.

Ces provisions nous permettent de consolider la sécurité financière de nos fondations collectives en prévision de la pression qui continuera d'être exercée sur la prévoyance professionnelle par les taux d'intérêt et la baisse du rendement des placements. Rappelons par ailleurs que la grande génération des «baby-boomers» arrive bientôt à l'âge de la retraite et que l'abaissement du taux de conversion ne suffira dès lors pas à compenser les moyens supplémentaires nécessaires pour financer les rentes de vieillesse.

Etat d'urgence pour les placements

Le capital de vieillesse est financé, d'une part, par les contributions des salariés et des employeurs et, d'autre part, par le revenu des placements. Notre stratégie de placement vise à concilier rendement, sécurité et liquidité. Mais, comme vous le savez, atteindre une performance suffisante est actuellement une gageure: les taux d'intérêt sont extrêmement bas, et certains de nos placements jusqu'ici importants, comme les obligations de la Confédération à 10 ans, génèrent même des intérêts négatifs.

Cela dit, il est toujours possible de choisir de nouveaux investissements alliant sécurité et rendement. Nous misons pour cela sur la diversification dans différentes classes d'actifs répartis dans le monde entier, et saisissons toutes les opportunités, notamment dans le domaine des placements alternatifs. Notre stratégie de placement très diversifiée bénéficie de l'expertise du Groupe AXA, qui compte parmi les gestionnaires de fortunes majeurs de la planète. Grâce aux échanges et à la collaboration avec des spécialistes des quatre coins du monde, nous identifions les potentiels avec une avance certaine, ce qui

nous permet de réaliser des rendements appropriés en dépit de la situation alarmante.

Notre stratégie /

Nous voulons créer un monde de libertés pour nos clients, quel que soit le modèle de prévoyance.

Les exigences des entreprises en matière de prévoyance professionnelle sont loin d'être uniformes. Ainsi, les besoins d'une start-up en termes d'épargne et de couverture des risques de décès et d'invalidité sont très différents de ceux d'un grand groupe. C'est pourquoi AXA propose, en tant que prestataire global, une vaste palette de produits et de services.

Nous distinguons trois modèles de prévoyance:

■ Assurance complète

L'entreprise assurée selon ce modèle transfère tous les risques à la fondation collective d'une compagnie d'assurances. Celle-ci place les avoirs de vieillesse des assurés et assume le risque de placement dans son intégralité; elle verse toutes les rentes ainsi que l'ensemble des prestations en cas d'invalidité ou de décès. Les entreprises et les assurés couverts par une assurance complète ne courent aucun risque, et les prestations sont garanties à 100% par la compagnie d'assurances. Ces garanties ont cependant un prix: les primes de cette solution de prévoyance sont plus élevées.

■ Solutions semi-autonomes

Dans ce modèle, l'institution de prévoyance transfère seulement les risques de décès et d'invalidité à une compagnie d'assurances. Elle se charge de verser les rentes de vieillesse et d'investir la fortune de prévoyance. Si la stratégie de placement s'avère judicieuse, les assurés en profitent. Dans le cas contraire, la fondation accuse un découvert, c'est-à-dire qu'elle n'est plus à même de remplir tous ses engagements. Elle doit alors prendre des mesures, par exemple prélever des contributions supplémentaires auprès de ses assurés.



lesse et d'investir la fortune de prévoyance. Si la stratégie de placement s'avère judicieuse, les assurés en profitent. Dans le cas contraire, la fondation accuse un découvert, c'est-à-dire qu'elle n'est plus à même de remplir tous ses engagements. Elle doit alors prendre des mesures, par exemple prélever des contributions supplémentaires auprès de ses assurés.

■ Solutions de caisse de pension

Ce sont avant tout les grandes entreprises qui créent leur propre fondation de prévoyance. Cette caisse de pension autonome – et, par extension, l'entreprise et les assurés – assume l'intégralité des risques, y compris l'invalidité et le décès.

Quel que soit le modèle de prévoyance, AXA poursuit le même objectif pour tous ses clients entreprises: les soutenir en leur apportant la sécurité et des prestations à la fois simples et de haut niveau, afin qu'ils puissent se consacrer pleinement à leur activité principale.

		Responsable de la prévoyance		
		Assurance complète	Solutions semi-autonomes	Solutions de caisses de pension
Responsable du risque	Institution de prévoyance / fondation collective	N'assume aucun risque	Assume certains risques: – placements de capitaux – évolution démographique	Assume tous les risques: – placements de capitaux – invalidité – décès – évolution démographique
	AXA Vie SA (assurance-vie LPP)	Prend en charge tous les risques: – placements de capitaux – invalidité – décès – évolution démographique	Prend en charge certains risques: – invalidité – décès	Ne prend en charge aucun risque

Chiffres-clés

■ Affaires de fondations collectives

AXA gère quelque 40 000 entreprises, soit au total 318 750 assurés, au titre des affaires de fondations collectives, qui englobent les solutions d'assurance complète et les institutions semi-autonomes. Ses maîtres-mots sont la fiabilité, la stabilité et la compétence dans un esprit de partenariat. Compte tenu de l'évolution du marché, la stratégie adoptée par AXA veut qu'elle se concentre, dans le modèle d'assurance complète très réglementé, essentiellement sur sa clientèle existante, tout en poursuivant sa croissance dans le domaine semi-autonome.

En 2015, nous avons tenu le cap de notre stratégie: l'assurance complète a légèrement fléchi en raison de notre politique d'acquisition de nouveaux clients délibérément prudente. En hausse de 8%, les solutions semi-autonomes ont pour leur part poursuivi leur formidable essor, preuve que ce modèle d'assurance répond à un véritable besoin.

Les solutions semi-autonomes offrent plusieurs avantages, à commencer par une prime de risque inférieure à celle de l'assurance complète et un taux de conversion plus élevé dans le régime surobligatoire. A cela s'ajoute un meilleur potentiel de rendement par rapport à l'assurance complète, car le législateur confère aux fondations semi-autonomes une plus grande marge de manœuvre en matière de placements.

En 2015, la stabilité financière des affaires de fondations collectives a de nouveau été au centre de nos préoccupations. Comme la situation des marchés ne s'améliore pas, nous avons affecté une part plus importante du rendement des placements à la constitution de provisions techniques en faveur de nos assurés. Nous préférons en effet miser sur la sécurité des rentes plutôt que

sur une rémunération plus élevée, mais éphémère, des avoirs de vieillesse. Par ailleurs, nous avons soumis les stratégies de placement de nos produits Group Invest, Dual Invest et Client Invest à un examen approfondi et procédé aux adaptations qui s'imposaient. Nous améliorons aussi en permanence nos prestations de services et développons notre offre d'eServices. Des prestations et des services que nous voulons simples, sûrs et professionnels, car il nous importe de décharger nos clients au maximum afin qu'ils puissent entièrement se concentrer sur leur cœur de métier.

■ Marché autonome

AXA offre des solutions de réassurance des risques d'invalidité et de décès sur mesure aux fondations propres aux entreprises ou aux associations professionnelles ainsi qu'aux institutions de prévoyance interentreprises.

Il y a quelques années encore, AXA était un des principaux acteurs du marché autonome. A la suite de l'évolution du marché, elle a toutefois perdu des parts au profit de la concurrence. Notre nouvelle stratégie lancée en 2015 prévoit à nouveau un net renforcement des affaires dans ce domaine, où nous visons une forte croissance grâce à des produits attrayants, à des primes compétitives et à des prestations sur mesure. En 2015, nous avons travaillé d'arrache-pied pour atteindre nos objectifs ambitieux. Nous avons créé de nouvelles structures et développé des produits qui seront mis sur le marché dès 2016:

■ Réassurance réglementaire

Lorsque le règlement d'une institution de prévoyance contient des dispositions qui divergent des conditions générales d'assurance (CGA) de son réassureur, il peut en résulter des lacunes d'assurance. Dans le cadre de notre nouvelle solution de réassurance,

nous renonçons aux CGA et reprenons intégralement les dispositions réglementaires de la fondation de prévoyance dans notre contrat d'assurance: les prestations de l'institution de prévoyance deviennent alors nos prestations d'assurance.

■ Fonds immobilier paneuropéen

Conjointement avec AXA Investment Manager, nous avons mis au point un nouveau placement attrayant destiné aux institutions de prévoyance interentreprises, propres aux entreprises ou aux associations professionnelles. Le fonds en question (AXA CoRE Europe) investit dans des biens immobiliers de grande qualité et bénéficiant d'un emplacement privilégié en Europe. AXA soutient les institutions de prévoyance dans le processus de souscription à ce fonds, qui est ouvert aux mêmes conditions à tous les investisseurs institutionnels, grands ou petits.

Dans le droit fil de notre devise «Créer un monde de libertés pour nos clients», nous offrons aussi aux fondations propres aux entreprises et aux institutions de prévoyance interentreprises toute la palette des prestations dont elles ont besoin. Ainsi, nous pouvons nous charger de la gestion ou de l'administration de l'institution de prévoyance. Nous proposons également un logiciel garantissant une élection simple et sûre par voie électronique du conseil de fondation. Quels que soient les besoins d'une institution de prévoyance, nous répondons toujours présents car, pour AXA, la notion de «presta-taire global» n'est pas un vain mot.

	2015		2014	
Effectif à la fin de l'exercice	623 110		621 901	
Nombre d'assurés actifs	414 259		418 562	
Nombre de bénéficiaires de rentes	70 225		69 058	
Nombre de polices de libre passage	1 386 266		1 342 281	
Taux d'intérêt et taux de conversion	Régime obligatoire	Régime surobligatoire	Régime obligatoire	Régime surobligatoire
Rémunération effective, y c. parts d'excédents	1,75 %	1,75 %	1,75 %	1,75 %
Taux d'intérêt valable pour la rémunération des avoirs de vieillesse	1,75 %	0,50 %	1,75 %	1,00 %
Taux de conversion en rentes pour les hommes à l'âge de retraite 65	6,80 %	5,60 %	6,80 %	5,84 %
Taux de conversion en rentes pour les femmes à l'âge de retraite 64	6,80 %	5,48 %	6,80 %	5,57 %
	Total en mio.	Par personne	Total en mio.	Par personne
Total de la prime de frais	200		202	
Assurés actifs	200	482	202	483
Polices de libre passage / par police	0	0	0	0
Autres primes de frais	0	0	0	0
Total des charges d'exploitation	211		208	
Assurés actifs	175	424	174	415
Bénéficiaires de rentes	29	415	28	411
Polices de libre passage	6	43	6	43
Charges d'exploitation pour d'autres répondants de frais	0	0	0	0

Valeurs en CHF

■ Nombre d'assurés

Fin 2015, AXA assurait 623 110 personnes pour la prévoyance professionnelle. Ce chiffre comprend aussi 1 386 266 polices de libre passage.

Pour de nombreuses polices de libre passage, nous ignorons si les conditions requises pour leur maintien sont remplies: ainsi, lorsqu'un assuré change de caisse de pension, son avoir de prévoyance qui était jusque-là déposé sur une police de libre passage doit être transféré à la nouvelle institution. Ces prochaines années, AXA reprendra une à une toutes les polices de libre passage en portefeuille et procédera, si néces-

saire, au virement des avoirs. Il en résultera une contraction de l'effectif des assurés.

■ Taux de conversion

Dans le régime obligatoire, la loi prescrit un taux de conversion en rente toujours élevé de 6,8%. En revanche, les assureurs-vie disposent d'une marge de manœuvre pour la fixation du taux de conversion applicable dans le régime surobligatoire. La diminution du taux à 5% d'ici à 2018, décidée et communiquée au printemps 2015 par AXA, a déjà déployé des effets durant l'exercice sous revue.

■ Coûts par assuré actif

Les charges d'exploitation des assurés actifs sont restées stables à 175 millions CHF. Les coûts par assuré actif ont, par contre, augmenté de 2,2% pour s'inscrire à 424 CHF. Cette hausse s'explique aussi par le recul du nombre d'assurés actifs imputable à notre retenue en matière d'acquisition de nouveaux clients dans l'assurance complète.

AXA accorde une attention particulière aux charges d'exploitation et entend continuer de les optimiser grâce à des gains d'efficience.

Compte de résultat



Produit	2015	2014	Charges	2015	2014
Contributions pour alimentation des avoirs de vieillesse	2 488	2 473	Prestations en cas de vieillesse, de décès et d'invalidité	1 914	1 875
Avoirs de vieillesse apportés (individuellement)	2 746	2 669	Prestations de libre passage	3 677	3 463
Avoirs de vieillesse apportés (reprises lors d'affiliations)	553	733	Valeurs de rachat	1 121	1 053
Primes uniques pour rentes de vieillesse et de survivants reprises	48	131	Frais occasionnés par le traitement des prestations	29	28
Primes uniques pour rentes d'invalidité reprises	29	31	Total des prestations d'assurance brutes	6 741	6 419
Primes uniques pour polices de libre passage	825	804	Avoirs de vieillesse	552	1 053
Primes d'épargne	6 689	6 841	Provision mathématique des rentes de vieillesse et de survivants en cours	719	813
Primes de risque	656	662	Provision mathématique des rentes d'invalidité en cours	-105	-137
Primes de frais	200	202	Provision mathématique des polices de libre passage	177	161
Total des primes	7 545	7 705	Provision pour sinistres survenus mais non encore liquidés	-21	-30
Produit des placements de capitaux direct	1 692	1 626	Autres provisions techniques	589	348
Résultat sur réalisations	528	168	Total de la variation des provisions techniques brutes	1 911	2 208
Résultat monétaire	-172	-22	Frais d'acquisition et de gestion bruts	181	179
Solde entre plus-values et amortissements	-208	-54	Autres charges (regroupées)	11	37
Charges d'intérêt	-16	0	Participation aux excédents attribuée au fonds d'excédents	170	272
Charges pour la gestion de la fortune	-125	-129	Résultat de l'exercice	231	221
Total du produit des placements de capitaux net	1 698	1 588	Charges totales	9 245	9 336
Autres produits (regroupés)	11	41			
Résultat de la réassurance	-9	2			
Produit total	9 245	9 336			

Valeurs en millions CHF

Explications

Dans la prévoyance professionnelle, le produit total se compose des primes annuelles, des primes uniques et du produit des placements de capitaux. En 2015, il s'est contracté de 1,0%. En recul de 2,1% (160 millions CHF), les recettes de primes dans les affaires Vie collective se sont établies à 7,5 milliards CHF à la suite d'une diminution des primes uniques de 3,8% à 4,2 milliards CHF. En revanche, les primes annuelles ont augmenté de 0,2% pour s'inscrire à 3,3 milliards CHF, et le produit des placements s'est accru de 110 millions CHF.

Le fléchissement des primes s'explique principalement par la politique de souscription des nouvelles affaires délibérément sélective mise en œuvre par AXA dans le domaine de l'assurance complète. Les primes uniques versées lors d'affiliation ont baissé de 179 millions CHF (24,5%), et les primes uniques pour les rentes de vieillesse et de survivants, de 64 millions CHF (57,1%) en raison d'une diminution des reprises de rentes.

Les charges totales comprennent principalement les prestations d'assurance, les provisions techniques, les frais de gestion et la participation des assurés aux excédents attribuée au fonds d'excédents.

En hausse de 322 millions CHF, les prestations d'assurance se sont inscrites à 6,7 milliards CHF, soit 5,0% de plus qu'en 2014. Cette augmentation est imputable principalement aux charges toujours élevées liées aux prestations de libre passage et aux rachats.

Les provisions techniques se sont accrues de 1,9 milliard CHF, contre 2,2 milliards CHF une année auparavant. Toujours en raison des charges plus importantes au titre des prestations de libre passage et des rachats, la provision pour les avoirs de vieillesse n'a augmenté que de 552 millions CHF (2014: 1 053 millions CHF). Les autres provisions techniques ont de nouveau été renforcées dans le sillage du bas niveau persistant des intérêts.

En 2015, les frais d'acquisition et de gestion se sont montés à 181 millions CHF, une variation minime par rapport à l'année précédente (179 millions CHF). Le montant attribué au fonds d'excédents en faveur des assurés a été ramené à quelque 170 millions CHF, à la suite principalement de la constitution de provisions supplémentaires pour tenir compte du risque de longévité dans le processus d'épargne. Le résultat de l'exercice 2015 a atteint 231 millions CHF.

Chiffres du bilan

Actifs	2015		2014	
	Valeur	Pourcentage	Valeur	Pourcentage
Liquidités et dépôts à terme	990	1,77%	1660	3,07%
Titres à taux d'intérêt fixe en francs suisses	12 481	22,32%	12 403	22,94%
Titres à taux d'intérêt fixe en monnaies étrangères	19 691	35,21%	17 739	32,82%
Hypothèques et autres créances nominales	8 453	15,12%	8 293	15,34%
Actions suisses et étrangères	1 499	2,68%	1 679	3,11%
Parts de fonds de placement	478	0,85%	174	0,32%
Private equity et hedge funds	3 021	5,40%	3 079	5,70%
Avoirs découlant d'instruments financiers dérivés	679	1,21%	466	0,86%
Placements dans des participations et des entreprises liées	0	0,00%	0	0,00%
Immobilier	8 624	15,42%	8 562	15,84%
Autres placements de capitaux	0	0,00%	0	0,00%
Total des placements de capitaux	55 917	100,00%	54 057	100,00%
Autres actifs	2 226		1 723	
Somme du bilan	58 144		55 780	

Passifs

Avoirs de vieillesse	31 305	59,85%	30 754	61,02%
dont régime obligatoire	16 233		16 308	
dont régime surobligatoire	15 072		14 447	
Provision complémentaire pour conversions en rente futures	640	1,22%	570	1,13%
dont régime obligatoire	640		570	
dont régime surobligatoire	0		0	
Provision mathématique des rentes de vieillesse et de survivants en cours	12 028	23,00%	11 310	22,44%
dont régime obligatoire	6 444		6 004	
dont régime surobligatoire	5 585		5 306	
Provision mathématique des rentes d'invalidité en cours	1 862	3,56%	1 968	3,91%
dont régime obligatoire	1 110		1 181	
dont régime surobligatoire	752		787	
Renforcement de la provision mathématique des rentes en cours	2 664	5,09%	2 109	4,18%
dont régime obligatoire	1 345		1 064	
dont régime surobligatoire	1 320		1 045	
Provision mathématique des polices de libre passage	2 496	4,77%	2 319	4,60%
Provision pour sinistres survenus mais non encore liquidés	389	0,74%	410	0,81%
Fonds de renchérissement	639	1,22%	625	1,24%
Parts d'excédents créditées aux assurés	0	0,00%	0	0,00%
Autres provisions techniques	283	0,54%	331	0,66%
Total des provisions techniques brutes	52 306	100,00%	50 396	100,00%
Fonds d'excédents	364		447	
Autres engagements	2 925		2 517	
Autres passifs	2 550		2 419	
Somme du bilan	58 144		55 780	

Valeurs en millions CHF



Explications

Au 31 décembre 2015, les placements de capitaux avaient une valeur au bilan de 56 milliards CHF environ. Par rapport à 2014, nous avons surtout réduit les liquidités et les dépôts à terme, de 1,30 point de pourcentage, pour les porter à 1,77%, en raison de la décision de la Banque nationale suisse de supprimer le taux de change fixe entre le franc suisse et l'euro. En contrepartie, nous avons relevé la part des titres à taux d'intérêt fixe en monnaies étrangères (+ 2,40 points de pourcentage) ainsi que les parts de fonds de placement (+ 0,53 point de pourcentage). La part d'actions a quant à elle diminué de 0,43 point de pourcentage.

Les provisions techniques inscrites au passif du bilan indiquent la valeur des engagements contractuels envers les

assurés qui doivent être garantis à long terme. Les assureurs sont tenus de constituer des provisions suffisantes et de vérifier régulièrement si celles-ci correspondent aux bases mathématiques en vigueur.

Au 31 décembre 2015, les provisions techniques, c'est-à-dire les garanties fournies à nos assurés, s'élevaient à 52 milliards CHF environ, dont 53,8% étaient constitués par les avoires de vieillesse des personnes assurées actives. 52% de ces avoires relevaient du régime obligatoire et 48%, du régime surobligatoire.

En raison du niveau élevé des rachats et des charges au titre des prestations de libre passage, les avoires de vieillesse se sont accrus de 551 millions CHF seulement pour s'établir à 31 mil-

liards CHF, soit l'équivalent de 59,9% des provisions techniques. En 2015, ce sont les provisions mathématiques qui ont constitué le principal moteur de croissance. Leur progression résulte principalement de l'augmentation des provisions mathématiques des rentes de vieillesse et de survivants, dont une part de 500 millions CHF est destinée à la constitution de provisions pour tenir compte du risque de longévité.

Placements de capitaux

AXA gère les placements de capitaux de manière à concilier au mieux rentabilité, liquidité et sécurité. Ainsi elle ne cesse de développer et améliorer sa gestion des actifs et des passifs, dont les analyses et les résultats servent de base à la définition d'une stratégie de placement visant à optimiser le rapport risque/rendement du portefeuille et le montant du capital risque. Il s'agit en effet de garantir un niveau de fonds propres capable de couvrir à tout moment, même en cas de fluctuations de cours sur les placements, l'ensemble des engagements pris.

Placements de capitaux par catégorie de placement

Conformément à notre devise de sécurité, une part importante des capitaux sont investis dans des placements à taux fixe, principalement des obligations de premier ordre et des emprunts d'entreprises. Les premières comprennent notamment des emprunts d'Etat de la Suisse et des Etats-Unis, considérés comme très sûrs mais n'offrant qu'un faible rendement. La part des deuxièmes a de nouveau été relevée afin de profiter de leur attrait comparativement élevé. Les risques de change sont couverts par des instruments financiers dérivés, dont les coûts dépendent notamment du différentiel d'intérêt entre les rendements suisses et étrangers. En 2015, l'écart entre les intérêts négatifs sur les placements suisse, comme les obligations de la Confédération à 10 ans, et les intérêts plus élevés escomptés aux Etats-Unis s'est creusé. D'où la hausse des frais liés à la couverture monétaire, qui figurent sous le poste «Avoirs nets découlant d'instruments financiers dérivés». La position «Autres placements de capitaux» est constituée principalement d'hypothèques et de prêts.

Les réserves d'évaluation indiquent la différence entre la valeur de marché et la valeur comptable.

Placements de capitaux

	2015		2014	
	Valeur comptable	Valeur de marché	Valeur comptable	Valeur de marché
Terrains et constructions	8 426	10 193	8 364	9 440
Parts de sociétés immobilières	198	264	198	235
Actions et parts de fonds de placement	1 977	2 286	1 854	2 266
Titres à taux d'intérêt fixe	32 173	34 577	30 143	33 239
Hedge funds	2 126	2 330	2 132	2 308
Private equity	895	1 149	947	1 160
Avoirs nets découlant d'instruments financiers dérivés	-872	-999	-726	-726
Autres placements de capitaux	9 443	9 571	9 953	9 953
Total des placements de capitaux	54 366	59 371	52 865	57 875
Part des placements collectifs		1,91%		0,13%
Part des placements de capitaux non transparents en matière de frais		4,77%		6,18%
Réserves d'évaluation à la fin de l'exercice		5 005		5 010
Variation des réserves d'évaluation par rapport à l'année précédente		-5		1 488

Valeurs en millions CHF

Evolution du produit des placements de capitaux

	2015		2014	
Produit des placements de capitaux direct	1 692		1 626	
Autre résultat des placements de capitaux	132		92	
Résultat sur réalisations	528		168	
Résultat monétaire	-172		-22	
Solde entre plus-values et amortissements	-208		-54	
Charges d'intérêt	-16		0	
Produit des placements de capitaux brut	1 824		1 717	
Charges pour la gestion de la fortune	-125		-129	
Produit des placements de capitaux net	1 698		1 588	
Gestion de la fortune sans entretien des immeubles	-125	-0,21%	-129	-0,23%
Entretien et maintenance des immeubles*	-102	-0,17%	-73	-0,13%
Total frais de gestion de la fortune	-228	-0,39%	-202	-0,36%

Valeurs en millions CHF

* Les frais d'entretien et de maintenance des immeubles sont directement imputés au rendement des immeubles dans le compte de résultat (présentation sur une base nette)

Rendement et performance

	Brut	Net	Brut	Net
Rendement total sur valeurs comptables	3,40%	3,17%	3,33%	3,08%
Performance sur valeurs de marché	3,10%	2,89%	5,74%	5,51%

Données en %



Rendement et performance des placements

Le produit des placements de capitaux brut de 1,824 milliards CHF correspond à un rendement sur valeurs comptables de 3,40% (2014: 3,33%). Après déduction des charges pour la gestion de la fortune, il en résulte un rendement net de 3,17%. Avec 3,10%, le rendement sur valeurs de marché s'est considérablement contracté d'une année à l'autre, sous l'effet de la hausse des taux d'intérêts. Début 2015, ils avaient pourtant nettement fléchi. Ceux des emprunts d'Etat sont d'ailleurs restés à très bas durant tout l'exercice, alors que, ceux des emprunts d'entreprises se sont redressés au second semestre à cause des incertitudes sur les marchés des matières premières et des inquiétudes relatives à l'évolution conjoncturelle mondiale. La reprise des bourses européennes, favorisée par une politique monétaire expansive, ainsi que la tendance positive du côté des private equity et des placements immobiliers ont contribué à l'amélioration du rendement du marché.

En 2015, les charges pour la gestion de la fortune se situaient à 228 millions CHF. Cette hausse de 26 millions CHF par rapport à 2014 s'explique surtout par des effets uniques tels que l'introduction d'un nouveau système de comptabilisation des frais de gestion pour les immeubles et par l'augmentation du nombre des transactions.

Rendement 2015 par catégorie de placement

	Performance sur valeurs de marché	Rendement sur valeurs comptables	Contribution au rendement total
Placements à revenu fixe et autres	1,48%	3,14%	2,19%
Emprunts convertibles	3,83%	5,72%	0,27%
Actions	10,83%	16,88%	0,52%
Hedge funds	2,23%	1,10%	0,04%
Private equity	9,94%	7,72%	0,15%
Immobilier	10,89%	4,38%	0,70%
Autres	-0,67%	-0,90%	-0,47%
Total du rendement brut	3,10%	3,40%	3,40%
moins charges pour la gestion de la fortune	-0,21%	-0,23%	-0,23%
Total du rendement net	2,89%	3,17%	3,17%

Frais de la gestion de la fortune 2015

	Valeur de marché	Frais occasionnés			Total
		Frais ER	Frais TC	Frais SC	
Placements directs de capitaux	55 406	-186	-9		-195
Placements de capitaux collectifs à un niveau	1 132	-20	0		-20
Placements de capitaux collectifs à plusieurs niveaux	0	0	0		0
Placements de capitaux non transparents en matière de frais	2 833	0	0		0
Total de la valeur de marché / total avant activation	59 371	-206	-9	-21	-236
Frais activés		0	8	0	8
Total enregistré avec effet sur le résultat		-206	-1	-21	-228

Valeurs en millions CHF

Frais TER: frais de gestion et d'administration (internes et externes)
Frais TTC: frais de transaction
Frais SC: frais ne pouvant être imputés aux différentes catégories de placements

Perspectives pour 2016

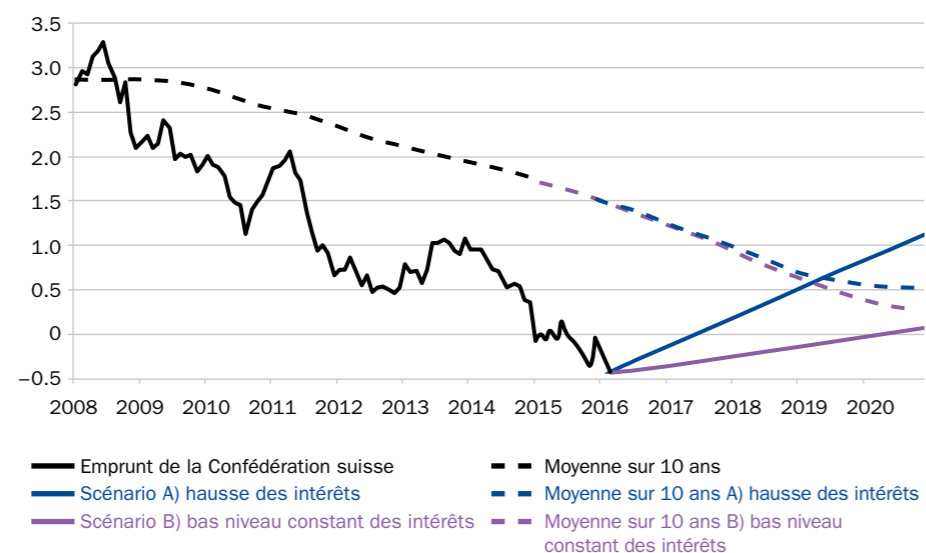
En 2016, le marché des capitaux restera marqué par les incertitudes relatives au climat macroéconomique mondial, la volatilité des prix des matières premières, les interventions des banques centrales et les développements géopolitiques. La faiblesse des taux d'intérêt reste le principal défi. Fin février 2016, le rendement des emprunts de la Confédération à 10 ans a atteint un plancher de -0,46%. Même si les intérêts devaient repartir à la hausse, le rendement moyen des placements à taux fixe continuera, dans un premier temps, de reculer en raison du bas niveau des intérêts de ces dernières années. En admettant que les taux d'intérêt pour les placements sans risque restent faibles, le repli des rendements moyens s'accroîtra, comme l'illustre le graphique ci-contre. Afin d'atténuer les effets de la faiblesse des taux d'intérêt, AXA poursuit sa stratégie d'investissement diversifiée, qui a fait ses preuves.

Sécurité pour nos clients

Par solvabilité, on entend la capacité d'une entreprise à remplir en tout temps ses obligations courantes et futures. Malgré le bas niveau des taux d'intérêt et la volatilité des marchés, la solvabilité d'AXA reste bonne.

En outre, AXA Assurances SA et AXA Vie SA satisfont toutes deux aux exigences du Test suisse de solvabilité (SST). C'est ce que confirme un examen réalisé en août 2015 par

Rendement d'un emprunt de la Confédération à 10 ans



l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) sur la base d'un modèle interne provisoirement approuvé.

La solidité financière d'AXA est aussi attestée par des agences de notation indépendantes, à l'image de Standard & Poor's, qui lui a attribué l'excellente note A+ (octobre 2015). En tant que société du Groupe AXA, AXA peut en plus compter sur une maison mère solide, tant pour sa dotation en capitaux propres que pour ses compétences dans les domaines de la gestion des investissements et des risques.

Quote-part minimum

	2015		2014	
	Soumis à la quote-part minimum	Non soumis à la quote-part minimum	Soumis à la quote-part minimum	Non soumis à la quote-part minimum
Total des composantes du produit	2 454	99	2 341	111
Processus d'épargne (produit des placements de capitaux)	1 698	0	1 588	0
Processus de risque (primes de risque)	572	84	568	94
Processus de frais (primes de frais)	184	15	185	17
Total des charges	-1 551	-28	-1 585	-40
Processus d'épargne (principalement intérêts techniques)	-1 104	0	-1 165	0
Processus de risque (principalement prestations en cas de décès ou d'invalidité)	-275	-19	-240	-29
Processus de frais (principalement frais de gestion)	-173	-9	-181	-11
Résultat brut d'exploitation	903	71	756	71
Variation des provisions techniques dans le processus d'épargne	-570	0	-250	0
Longévité	-500	0	-180	0
Lacunes de couverture en cas de conversion en rentes	-70	0	-70	0
Garanties d'intérêt	0	0	0	0
Fluctuations de la valeur des placements de capitaux	0	0	0	0
Variation des provisions techniques dans le processus de risque	-2	-3	-73	-12
Sinistres annoncés mais non encore liquidés	-52	-3	-23	-12
Sinistres survenus mais non encore annoncés	0	0	0	0
Fluctuations de sinistres	50	0	-50	0
Adaptations et assainissements de tarifs	0	0	0	0
Total de la variation des provisions techniques	-572	-3	-323	-12
Frais pour capital risque supplémentaire	0	0	0	0
Attribution au fonds d'excédents	-111	-60	-222	-50
Résultat d'exploitation de l'exercice	221	10	211	10
Quote-part de distribution	91,00%	90,30%	91,00%	90,59%
Récapitulation du résultat de l'exercice				
Part des affaires soumises à la quote-part minimum	221		211	
Part en% du produit total	9,00%		9,00%	
Part des affaires non soumises à la quote-part minimum		10		10
Part en% du produit total		9,70%		9,41%
Résultat de l'exercice	231		221	
Part en% du produit total	9,00%		9,02%	

Valeurs en millions CHF



Explications

Les affaires collectives sont soumises dans leur grande majorité aux dispositions légales relatives à la quote-part minimum. Celles-ci exigent que 90% au moins du produit soient utilisés en faveur des assurés actifs, sous la forme de prestations d'assurance, de renforcements des réserves et d'attributions au fonds d'excédents. En redistribuant 91,0% du produit total aux assurés en 2015, AXA a dépassé la quote-part minimum prescrite par la loi.

Produit et charges

Dans la prévoyance professionnelle, les diverses composantes du produit et des charges sont réparties entre les processus d'épargne, de risque et de frais. Chacun de ces trois processus comprend des produits et des charges spécifiques. Bien que les processus soient en principe indépendants les uns des autres, des financements croisés sont possibles. En l'occurrence, ceux-ci sont nécessaires: ces dernières années, les pertes sur taux de conversion

ont dû être de plus en plus financées par les primes de risque. Ces charges relèvent en principe du processus d'épargne, mais le rendement des placements ne suffit plus à les couvrir.

Variation des provisions techniques

Les provisions techniques, grâce auxquelles AXA se prépare aux défis futurs, ont été étoffées de 572 millions CHF en 2015.

Dans le processus d'épargne, les provisions techniques ont été augmentées de 570 millions CHF pour tenir compte de l'évolution démographique et du bas niveau persistant des intérêts. 500 millions CHF ont été affectés au risque de longévité et 70 millions CHF, à la couverture des lacunes en cas de conversions en rentes futures.

Dans le processus de risque, les provisions pour les cas d'invalidité sur lesquels l'AI ne s'est pas encore définitivement prononcée ont été accrues de 52 millions CHF. Par ailleurs, les réserves de fluctuation ont été réduites de 50 millions CHF afin d'atténuer les effets de la volatilité.

Explication des divers processus

Une distinction est établie entre les trois processus ci-dessous:

Processus	Recettes	Charges (prestations)
Processus d'épargne	Rendement net des capitaux	<ul style="list-style-type: none"> Rémunération des avoirs de vieillesse et des réserves mathématiques pour les rentes en cours, pertes sur taux de conversion Constitution et dissolution de provisions techniques pour le risque de longévité, les garanties d'intérêt et les fluctuations de la valeur des placements de capitaux
Processus de risque	Prime de risque	<ul style="list-style-type: none"> Versements de prestations en cas de décès et d'invalidité Constitution et dissolution de provisions techniques pour des sinistres annoncés mais non encore liquidés, pour des sinistres survenus mais non encore annoncés, pour des fluctuations de sinistres ainsi que pour des adaptations et des assainissements de tarifs
Processus de frais	Prime de frais	<ul style="list-style-type: none"> Prestations d'administration et de conseil aux clients en matière de prévoyance et d'assurance

Répartition du produit entre les assurés et AXA

Le résultat d'exercice d'AXA dépend directement du chiffre d'affaires déterminant. Celui-ci se compose du produit des placements de capitaux, de la prime de risque et de la prime de frais et est limité par la quote-part de distribution (quote-part légale) à 10% au maximum. Dans les affaires soumises à la quote-part minimum, un montant total de 2,235 milliards CHF a été utilisé en faveur des assurés sous la forme de prestations d'assurance, de renforcements des réserves et d'attributions au fonds d'excédents. Cela correspond à une quote-part de distribution de 91,0%. En 2015, le bénéfice d'AXA, c'est-à-dire les 9% restants, s'est élevé à 221 millions CHF (avant impôts).

Calcul de la quote-part minimale

		2015		2014		
Composantes du produit						
Processus d'épargne	Produits des placements de capitaux	+1 698	Total 2 454	+1 588	Total 2 341	= 100%
Processus de risque	Recettes de primes de l'assurance en cas de décès et d'invalidité	+572		+568		
Processus de frais	Recettes de primes pour l'exploitation et le service	+184		+185		

Au moins 90% des composantes du produit reviennent aux assurés sous forme de prestations.

Utilisation pour les prestations suivantes en faveur des assurés:					
1. Rémunération des avoirs de vieillesse des assurés et pertes sur taux de conversion	-1 104	Total -1 552	-1 165	Total -1 586	= 91%
2. Prestations en cas d'invalidité et de décès	-275		-240		
3. Gestion, exploitation et service	-173		-181		
Constitution de réserves pour prestations futures en faveur des assurés					
1. Longévité	-500	Total -572	-180	Total -323	= 91%
2. Lacunes de couverture en cas de conversion en rentes	-70		-70		
3. Garanties d'intérêt suite à une phase persistante de taux bas	0		0		
4. Cas de prestations attendus pour cause d'invalidité	-2		-73		
Attribution au fonds d'excédents à des fins d'utilisation pour les assurés		-111		-222	
Attribution totale aux assurés sous forme de prestations		-2 233		-2 131	

Le bénéfice des assureurs-vie est limité par la loi et ne peut excéder 10% des composantes du produit.

Résultat de l'exercice d'AXA Vie SA découlant des affaires soumises à la quote-part minimale (brut avant impôts)	221	211	= 9%
---	------------	------------	-------------

Valeurs en millions CHF

Processus de risque¹

Le processus de risque comprend les recettes de primes de risque, les dépenses sous la forme de prestations en cas de décès et d'invalidité, la constitution ou la dissolution de provisions techniques, le financement partiel des pertes sur taux de conversion ainsi que les attributions au fonds d'excédents.

En vertu de la loi, AXA peut utiliser au maximum 10% du produit de la prime de risque en tant que part au bénéfice pour financer

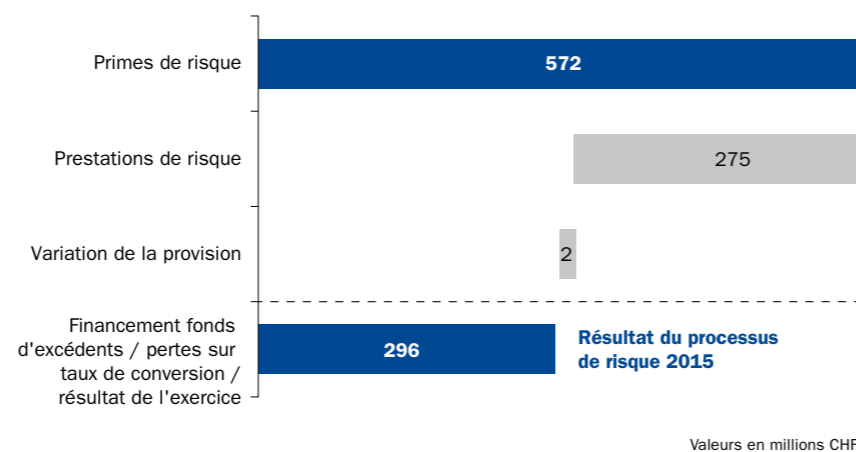
les prestations de risque garanties; 90% sont reversés aux assurés sous la forme de prestations actuelles et futures.

La différence entre les recettes de primes de risque et les dépenses sous la forme de prestations et de provisions s'est inscrite à 296 millions CHF en 2015, soit une hausse de 40 millions CHF par rapport à l'année précédente. D'une part, la constitution de provisions a été moins importante

et, d'autre part, le montant des prestations versées s'est accru de 35 millions CHF.

En 2015, une part élevée du produit issu du processus de risque a été utilisée pour financer les pertes sur taux de conversion et pour renforcer les provisions pour les bénéficiaires de rentes de vieillesse (subventionnement croisé), donc toujours en faveur des prestations futures des assurés.

Processus de risque 2015



La règle générale valable pour les affaires soumises à la quote-part minimum veut qu'une hausse des charges au titre des prestations et la constitution de provisions destinées à financer les prestations futures en faveur des assurés conduisent à une diminution de l'attribution au fonds d'excédents, et vice-versa.

Fonds d'excédents

	2015	2014
Etat à la fin de l'exercice précédent	447	384
Attribution du compte d'exploitation au fonds d'excédents	170	272
Gains ou pertes de change sur les monnaies étrangères	0	0
Prélevé sur le fonds d'excédents pour couvrir un déficit du compte d'exploitation	0	0
Distribué aux institutions de prévoyance	-254	-208
Etat à la fin de l'exercice en cours	364	447

Valeurs en millions CHF

Explications

Les assureurs-vie doivent offrir en tout temps une sécurité absolue. C'est pourquoi les primes sont calculées de telle manière qu'elles permettent de couvrir tous les risques à long terme. Lorsque la marche des affaires est bonne, c'est-à-dire que les rendements sont plus élevés que les charges, il en résulte un excédent, qui est attribué aux assurés.

La loi limite le prélèvement annuel du fonds d'excédents aux deux tiers de l'avoir en fonds. Toute attribution au fonds d'excédents doit être reversée aux assurés dans un délai de cinq ans. Il est ainsi possible de compenser le résultat en cas de mauvais exercice et de réalimenter le fonds d'excédents es années où le résultat est positif. Cette manière de faire est conforme au principe de la durabilité et de la stabilité de la prévoyance professionnelle.

Pour AXA, stabilité et continuité sont les maîtres mots en matière de participation aux bénéfices et aux excédents. C'est pourquoi des provisions pour parti-

cipations futures aux excédents sont accumulées dans le fonds d'excédents. Constituées des produits de l'année d'assurance en cours, ces provisions sont redistribuées aux assurés sous forme de bonifications d'intérêts sur les avoirs de vieillesse.

En 2015, AXA a pu attribuer une somme de 170 millions CHF au fonds d'excédents, dont 111 millions CHF proviennent des affaires soumises à la quote-part minimum. D'une année à l'autre, la somme totale allouée au fonds d'excédents a diminué de 102 millions CHF, sous l'effet de la pression persistante sur les prestations garanties, imputable au besoin en capital élevé requis pour financer les rentes de vieillesse et qui nécessite la constitution d'importantes provisions techniques.

Un montant de 254 millions CHF, dont 198 millions CHF proviennent des affaires soumises à la quote-part minimum, a été prélevé en 2015 sur le fonds d'excédents pour être attribué aux assurés d'AXA.



¹ Processus de risque uniquement des affaires soumises à la quote-part minimum.

Fonds de renchérissement /



	2015	2014
Etat à la fin de l'exercice précédent	625	611
Primes de renchérissement encaissées	15	15
Intérêt tarifaire	2	3
Charges pour augmentations liées au renchérissement des rentes de risque	0	0
Prélèvement au titre des frais	-3	-3
Etat à la fin de l'exercice en cours	639	625

Valeurs en millions CHF

Explications

Le fonds de renchérissement sert à financer la future adaptation au renchérissement des rentes d'invalidité et de survivants en cours prescrite par la loi. Il est alimenté par les primes de renchérissement des assurés actifs et porte intérêt. En général, les rentes en cours sont adaptées au renchérissement tous les deux ans. Une participation aux frais est également prélevée sur le fonds de renchérissement.

Les rentes de survivants et d'invalidité qui sont en cours depuis plus de trois ans doivent être adaptées à l'évolution des prix sur la base de l'indice suisse des prix à la consommation jusqu'à ce que les bénéficiaires aient atteint l'âge ordinaire de la retraite. Chaque année, l'Office fédéral des assurances sociales publie des tables correspondantes.

Charges d'exploitation et frais de la gestion de la fortune /

Les frais d'exploitation et de gestion, qui totalisent 211 millions CHF en 2015, comprennent tous les frais d'acquisition, de gestion et de conseil liés aux activités d'AXA dans le cadre de la prévoyance professionnelle. D'une année à l'autre, on observe une légère hausse de 1,4%, ou 3 millions CHF.

Les frais d'acquisition ont augmenté de 5,6%, tandis que les autres charges pour l'administration générale ont pu être diminuées. Les charges de personnel se sont légèrement repliées (-0,3%), comme les charges de fonctionnement (-2 mio. CHF) grâce aux mesures d'optimisation des coûts mises en oeuvre.

Afin d'accroître la transparence dans le processus de frais, les frais d'acquisition sont indiqués de manière détaillée, c'est-à-dire avec indication des commissions d'acquisition versées aux courtiers ainsi que des charges pour l'administration générale, subdivisées en charges de personnel et en charges de fonctionnement.

Les frais de la gestion de la fortune ne font pas partie des charges d'exploita-

Charges d'exploitation

	2015	2014
Commissions au service externe	31	29
Commissions aux courtiers/agents	34	35
Autres frais d'acquisition	11	8
Frais d'acquisition	76	72
Frais occasionnés par le traitement des prestations	29	28
Charges pour la mercatique et la publicité	3	3
Charges de personnel	75	75
Charges de fonctionnement (y c. frais IT)	27	29
Autres charges pour l'administration générale	102	104
Part des réassureurs aux charges d'exploitation	0	0
Total des charges d'exploitation net	211	208
Frais de la gestion de la fortune sans entretien des immeubles	-125	-129
Frais d'entretien et de maintenance des immeubles*	-102	-73
Frais de la gestion de la fortune avec entretien des immeubles	-228	-202

Valeurs en millions CHF

* Les frais d'entretien et de maintenance des immeubles sont directement compensés dans le compte de résultat avec les produits des immeubles (présentation nette).

tion, mais sont inclus dans l'évaluation nette du rendement des placements de capitaux.

En 2015, les charges pour la gestion de la fortune se situaient à 228 millions CHF. Cette hausse de 26 millions CHF

par rapport à 2014 s'explique surtout par des effets uniques tels que l'introduction d'un nouveau système de comptabilisation des frais de gestion pour les immeubles et par l'augmentation du nombre des transactions.

AXA Winterthur
General-Guisan-Strasse 40
Case postale 357, 8401 Winterthur
Téléphone 24 heures sur 24: 0800 809 810
AXA Vie SA

www.axa.ch/compte-exploitation

